


Chemins de fer d _____

DÉCLARATION POUR LES DOUANES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Indications à remplir par la gare
 Gare expéditrice : _____
 Numéro d'expédition : _____
 Date de l'expédition : _____

Le signé expéditeur, domicilié à _____ déclare expédier
 à M. Hallqvist à Stockholm pays : Suède les marchandises
 détaillées ci-après, en provenance de _____ pays d'origine : _____
 et demande que les formalités en douane soient accomplies dans les stations d _____

NOTA. — 1° L'exemption des droits, soit à l'entrée, soit à la sortie, ne dispense pas de faire aux douanes les déclarations prescrites par la loi, selon les spécifications et unités énoncées au Tarif général, sous peine de Cent francs d'amende à défaut de déclaration, ou au cas de fausse déclaration. — Art. 49 de la loi du 16 mai 1863.
 2° L'expéditeur et le destinataire sont responsables des suites ainsi que des retards provenant de déclarations inexactes, incomplètes ou fausses.

CONTENANT					CONTENU			OBSERVATIONS <small>Indépendamment des renseignements ci-dessus, l'expéditeur doit fournir à la douane et notamment de chandises sont pour la consommation ou l'entrepos. A défaut de ces renseignements, l'opère pour le mieux, aux risques et périls de son expéditeur.</small>	
Marques	Numéros	Nombre de colis (en toutes lettres)	Nature de l'emballage	Poids brut par colis	NATURE DES MARCHANDISES	Détail par Nature de Marchandises			
					Poids net	Volume, contenance, nombre, etc.	Valeur		
		ADRESSE		3 ⁿ 100	lingerie blanche			144 ¹	
		Paris pay.							A <u>PARIS</u> le <u>23-18</u> L'Expéditeur, <u>99/275</u>
									FILLOT, RIGOLS, LUCET & CO

Handwritten text, possibly a name or date, located at the top center of the page.

Faint, illegible handwritten text or a signature across the middle of the page.

11 13241 28878 10 1/2